MOTIONS POUR DISCUSSION-Suite.

ELARGISSEMENT DES ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LES COMMANDES D'OBUS—Suite.

M. Carvell—Suite. on devrait élargir le champ de l'enquête —3640; droit de nous enquérir des méthodes qui ont permis de déclarer d'avoir épargner des millions—3640.

Sir Robert Borden—Rapport relatif à la composition et à la besogne qu'a accompli la commission des obus, par David Carnegie, M.I.C.E., expert en armement—3642; quelle qu'ait été l'entente entre la commission, le ministre de la Milice et le ministère de la guerre, ce rapport me fait croire que cette commission avait vraiment pour rôle d'organiser les établissements industriels du Canada pour la production des munitions de guerre-3643; qu'elle remplissait ce rôle pour le minis-tère de la guerre et sous sa direction, avec le concours du ministre de la Milice partout où cela était nécessaire-3643; circonstances dans lesquelles sir William Meredith et M. le juge Duff ont reçu leurs instructions—3643; investigations sont maintenant passablement avancées -3644; M. Hellmuth (avocat qui représente le gouvernement) déclare catégoriquement qu'il n'a aucune objection à l'examen de marchés en autant qu'il jette de la lumière sur les relations exactes entre la commission et le War-office et la position réelle des commissaires— 3645: M. Johnston réclama que le champ de l'enquête, pour les fins de son interrogatoire, devait être aussi étendu que si tous les marchés de la commission avaient été référés aux commissaires au lieu des quatre marchés seulement qui se trouvent attaqués dans les accusations de M. Kyte-3645; naturellement, les commissaires ne pouvaient consentir à une telle proportion—3645; en ce qui regarde la commission des obus, et ses relations avec le bureau de la guerre, les commissaires, permettront de s'enquérir non seulement des quatre commandes mentionnées dans le décret du conseil. mais encore, d'une façon générale, au sujet de toutes les autres—3646; on n'impose aucune restriction, à ce point de vue—3646; mais lorsqu'on demande aux commissaires d'accorder le même champ d'enquête qu'on aurait eu si tous les actes de la commission pour enquête, personne naturellement ne s'attend à ce que les commissaires accèdent à cette demande— 3646; aucune raison d'élargir le champ du décret qui autorise cette enquête— 3647.

Hon. Wm Pugsley—Porté une accusation directe contre la commission des obus dans laquelle un membre du gouvernement est directement impliqué—3647; accusation porte sur la conduite générale de la commission et n'était pas limitée à l'achat des fusées—3647; texte de l'accusation portée le 14 mars 1916 concernant tous les achats de la commission pour le gouvernement impérial—3647; on ne peut permettre à une des parties de soumettre à son gré à la commission des documents et refuser à l'avocat représentant la partie adverse le droit d'in-

MOTIONS POUR DISCUSSION—Suite.

ELARGISSEMENT DES ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LES COMMANDES D'OBUS—Suite.

Hon. Wm Pugsley—Suite.
terroger contradictoirement le témoin, sur
ces documents—3649; c'est là une atteinte portée au principe qui préside à la
procédure judiciaire et à ceux dont doit
s'inspirer la commission, si elle désire
faire une enquête approfondie et donner
aux faits la publicité voulue—3649.

Hon. C. J. Doherty—Aucune base pour au-toriser l'élargissement des attributions de la commission-3651; déclarations verbeuses et multiples destinées à paraïtre des accusations-3651; ce qui se rapproche le plus d'une accusation est actuellement soumis à l'enquête—3651; on a accordé la latitude la plus grande à l'opposition—3653; en ce qui a trait aux entreprises, les conventions, qui ont été passées entre la commission des obus et le gouvernement impérial, ont été insérés au dossier dès le début de l'enquête -3653; relevé établit que l'on a pu épargner certaines sommes grâce aux prix obtenus des sous-traitants-3653; les deux magistrats ont décidé que l'audition contradictoire des témoins, quant dition contradictoire des témoins, quant aux détails des profits qui ont été réalisés sur chacune de ces entreprises, n'est nullement justifiée par le dépôt de ce relevé et qu'elle serait étrangère aux questions qui font le sujet de l'enquête —3653; s'il y a lieu de pousser plus loin l'enquête le situation n'euro per êté certe. l'enquête, la situation n'aura pas été empirée par le fait que nous aurons d'abord étudié les cas les plus typiques et les plus graves—3656; ceux au sujet des-quels la gauche a paru disposée à jouer son va-tout quand elle s'est efforcée d'attaquer le gouvernement en accusant la commission des obus-3656.

M. Macdonald-En cherchant à soumettre les faits à la commission, M. Hellmuth, l'avocat du Gouvernement, a déposé certains contrats et élucidé certains faits concernant la fabrication d'obus-3657; M. Johnston, nommé aussi par le Gouvernement, afin de contre-interroger les témoins et de mettre sous les yeux du public tous les faits révélés à l'enquête, a posé certaines questions qu'il croyait être de son devoir de poser au sujet des commandes d'obus et de la façon dont elles avaient été remplies, le tribunal lui a si-gnifié qu'il n'avait pas à s'occuper de cela et ne lui permettrait pas, par conséquent, de continuer—3657; sir William Meredith a suggéré que la Chambre fût consultée à ce sujet—3657; M. Carvell soumet cette demande à la Chambre—3657; l'avocat du Gouvernement en produisant des documents, qui sont la base même de la question débattue, a établi que les membres de la commission des obus n'étaient pas les agents du gouvernement anglais—3658; qu'ils n'avaient pas été nommés par lui, mais qu'ils étaient simplement les fournisseurs du gouvernement impérial et que la commission ne savait pas quel emploi faire des sommes qui restaient après le paiement des mu-nitions fournies—3658; puisque la situa-

4666-3